

### Zone industrielle des Tilleroyes - Bilan révisé

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par convention signée le 21 mars 1974, la Ville de Besançon a concédé à la SEDD la mission d'aménagement de la zone industrielle des Tilleroyes.

Le dernier bilan de cette opération, établi au 30 juin 1988, a été approuvé par le Conseil Municipal le 7 novembre 1988.

Aujourd'hui, sur les 45 ha environ que couvre la zone, 41 ha 52 ont été cédés à ce jour, décomposés comme suit :

- cessions effectuées pour permettre l'installation des industriels	25 ha 02
- cessions faites à la Ville de Besançon :	
* pour l'installation des abattoirs	3 ha 96 a 28
* terrain dit de l'échangeur	97 a 80
* délaissés, rocade et emprise des rues	11 ha 56 a 08
	16 ha 50

Il reste à vendre :

- 13 700 m<sup>2</sup> environ compris entre les parcelles des Satellites des Abattoirs et les Télécommunications, étant précisé que compte tenu de la volonté de la Ville de Besançon, ces terrains sont réservés pour l'implantation d'activités proches du commerce ou de la transformation des produits carnés.

La SEDD se propose de poursuivre la commercialisation de ces terrains pour des industries agro-alimentaires en rapport avec l'abattoir.

- 48 m<sup>2</sup> sur lesquels ont été construits des transformateurs (au nombre de 3), restent à céder gratuitement à EDF,

- il est par ailleurs prévu de céder gratuitement à la Ville de Besançon l'emprise des voies reliant les abattoirs et les installations des Satellites à la rue Edison.

Un nouveau bilan arrêté au 30 avril 1989 est soumis au Conseil Municipal.

Opération 102		Bilan révisé	Réalisé au 31/12	Reste à réaliser	Présent bilan révisé au 30/4/89	Approuvé établi au 30/6/88	Ecart
Acquisition	01 à 06	Total acquisitions	5 177	0	5 177	5 177	
Études	08	Études tiers avant réalisation	45	0	45	45	
	08	Études société	36	0	36	36	
	09	Études tiers de réalisation	406	35	441	445	
		Total Études	487	35	522	526	
Travaux	11	Aménagement des sols	832	0	832	832	
	13	Travaux primaires	0	0	0	0	
	14 à 18	Aménagements internes	14 997	656	15 653	15 299	
	18	Travaux superstructures	8	0	8	8	
	21 à 22	Retenues et avances/travaux	- 6	6	0	0	
		Total Travaux	15 831	662	16 492	16 139	

Opération 102		Bilan révisé	Réalisé au 31/12	Reste à réaliser	Présent bilan révisé au 30/4/89	Approuvé établi au 30/6/88	Ecart
Frais	23	Frais financiers	4 193	411	4 603	4 485	
	24	Frais de société	866	34	900	879	
	25	Frais sur ventes					
		rémunération	300	25	325	325	
		autres frais/ventes	64	60	124	83	
	27	Charges gestion et divers	200	15	215	209	
	28	TVA complément réglé	1 094	819	1 913	1 182	
	29	Fonds de concours versés	0	0	0	0	
		Total des frais	6 717	1 363	8 080	7 163	
Total dépenses investissement			28 212	2 060	30 272	29 005	4,37 %

Opération 102		Bilan révisé	Réalisé au 31/12	Reste à réaliser	Présent bilan révisé au 30/4/89	Approuvé établi au 30/6/88	Ecart
Subvention	51 à 54	Total subventions	0	0	0	0	
Cessions	61	Versements sur terrains	15 817	1 241	17 058	17 068	
	62	Versement sur superstructures	0	0	0	0	
	63	Versement sur chauffage	0	0	0	0	
	64	Versements autres	236	0	236	225	
		Total des cessions	16 053	1 241	17 294	17 293	
Autres	77	Produits de gestion	1 359	6	1 365	1 363	
	78	TVA remboursée	1 787	0	1 787	1 808	
	79	Fonds de concours	0	0	0	0	
	67 + 70 à 73	Autres produits	0	0	0	0	
Total recettes tiers			19 200	1 247	20 446	20 464	
Recettes provenant de la collectivité hors cessions							
Participation	59	Acompte autres participations	5 500	4 325	9 825	8 541	
	58	Acompte participation superstructure	0	0	0	0	
	57	Acompte participation secondaire	0	0	0	0	
Total recettes collectivité			5 500	4 325	9 825	8 541	
Total recettes			24 700	5 572	30 271	29 005	4,37 %

Par rapport au bilan révisé au 30 juin 1988 approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 7 novembre 1988, ce bilan fait apparaître que le coût prévisionnel de l'opération, qui était estimé à 29 005 000 F, s'élèverait à 30 272 000 F, soit une augmentation de 4,37 % qui résulte :

1. du coût des travaux à réaliser pour permettre la desserte et le raccordement aux réseaux des parcelles restant à vendre eu égard à la topographie du site,

2. des frais financiers qui sont supérieurs à ceux qui avaient été prévus en 1988 en raison du nouvel étalement dans le temps de la participation communale qui nécessite la mise en place d'un nouvel emprunt pour équilibrer la trésorerie,

3. des mouvements de trésorerie en TVA à encaisser sur participations et à reverser au Trésor par suite de l'application de l'instruction du 8 novembre 1988 modifiant le régime fiscal des opérations d'aménagement,

4. les recettes passent de 29 005 000 F à 30 271 000 F, dont 9 825 000 F de participation de la Ville à l'opération (au lieu de 8 541 000 F au bilan révisé du 30/6/1988).

Il est proposé que le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de l'opération d'aménagement de la zone industrielle des Tilleroyes révisé au 30 avril 1989,

- décide du maintien des prix de cession proposés pour les terrains restant à commercialiser, prix fixés à 80 F HT/mètre carré,

- approuve le nouveau montant de la participation de la Ville de Besançon à cette opération, qui s'élève à 9 825 000 F, à régler selon l'échéancier suivant :

- déjà versés au 30 avril 1989	5 500 000 F
- à verser :	
en 1990	1 445 000 F
en 1991	1 440 000 F
en 1992	1 440 000 F

Ces participations étant soumises à la TVA, nous récupérerons celle-ci par le biais du Fonds de Compensation de la TVA dans les conditions habituelles.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.